

ORGANISATION DU TIR SPORTIF de VITESSE SAISON 2004/2005

I/ REGLES GENERALES

Applicables à toutes les compétitions suivantes constituant l'organisation du Tir Sportif de Vitesse :

- 4 matches d'accès au Championnat de France dont 2 matches de pré qualification pour les Championnats du Monde en Open et 2 en Standard / Production.
- 1 Méditerranéen Cup pour la Division Open et deux jours de sélection finale pour la Division Standard / Production pour la sélection finale pour les Championnats du Monde.
- 1 Championnat de France toutes Divisions.

cf : Calendrier Officiel de la Fédération Française de Tir.

II/ PARTICIPATION

Rappel : La participation au Tir Sportif de Vitesse est réservée aux tireurs licenciés dans les clubs agréés pour cette discipline et sous les responsabilités de leur Président de club et du responsable T.S.V.0.

Un tireur n'ayant pas sa licence avec lui (visée par un médecin) sur la compétition ne pourra en aucun cas y participer. De plus il est obligatoire que la fiche d'inscription du tireur soit signée par le Président ou le responsable Tir Sportif de Vitesse du Club.

Il n'y a pas de restriction de Division pour les Matches de Qualification.
Catégories et surclassements : cf. tableaux ci-après.

III/ EQUIPES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- A/ Un classement par équipe de club sera effectué lors du Championnat de France.
- B/ Un club ne peut engager qu'une seule équipe. Le montant de l'inscription pour une équipe est de 20 € payé au club organisateur dudit Championnat.
- C/ Une équipe est formée de quatre tireurs du même club (agréé par la FFTir pour la pratique de cette discipline), ces derniers étant qualifiés individuellement au Championnat de France et sélectionnés par leurs responsables. Seuls les résultats des 3 meilleurs tireurs de l'équipe seront pris en compte pour le classement, à la condition toutefois qu'ils apparaissent bien en match au classement individuel et qu'ils aient effectivement tiré pendant les jours officiels de la compétition.

IV/ CHAMPIONNAT DE FRANCE

QUALIFICATION :

Les catégories concernées sont : S1, S2, D1 et JG pour les Divisions suivantes :

**OPEN,
MODIFIED,
STANDARD,
REVOLVER,
PRODUCTION.**

Pour une discipline donnée, si dans une catégorie il y a moins de 5 participants, les tireurs concernés seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure, c'est-à-dire : S1 pour les JG, D1 et S2.

- L'accès au Championnat de France TOUTES DIVISIONS est réservé prioritairement aux 300 premiers tireurs du classement des matches de qualification.

Ce classement est effectué par l'addition des pourcentages des 2 meilleurs résultats obtenus par chaque tireur à l'issue de 2 matches de « niveau III » de chaque Division, comportant chacun au moins 12 épreuves (*).

** Ces critères de qualification concernent également les arbitres, les arbitres stagiaires et en recyclage ainsi que les candidats moniteurs stagiaires appartenant à des clubs possédant l'habilitation T.S.V et ayant déjà participé à un Grand Prix.*

V/ CHAMPIONNAT DU MONDE

Conformément au Calendrier Fédéral, les deux premières Qualifications permettent de sélectionner les 10 premiers tireurs, les 10 premiers juniors, les 10 premiers seniors en Open. Les deux dernières Qualifications sélectionnent les 10 premiers pour la Division Standard et les 10 premiers pour la Division Production. **Seule la meilleure performance est prise en compte.**

À l'issue de la Mediterranean Cup 2005 :

- Sélection finale Open (du 06 au 08 mai); les 4 premiers, les 3 premiers juniors, le premier senior.
- Sélection finale Standard / Production (les 09/10 mai) ; les 3 premiers en Division Standard ; les 3 premiers en Division Production.

Le résultat final des tireurs retenus définira les équipes « Fédérales » prises en charge pour le Championnat du Monde en Equateur de la manière suivante :

Le meilleur résultat aux Matches de Qualification comptera pour un coefficient 1 et la Mediterranean Cup comptera pour coefficient 2. Les deux résultats seront additionnés et le classement à l'issue déterminera les tireurs sélectionnés pour les équipes, ainsi que les tireurs pris en charges.

VI/ DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT DU MONDE

Tous les tireurs sélectionnés ainsi que l'encadrement devront effectuer le voyage aller et retour en délégation. Tout tireur sélectionné devra s'il souhaite effectuer le déplacement hors délégation en faire part par écrit à Monsieur le Président de la Commission Nationale Sportive du Tir Sportif de Vitesse et aura à sa charge de s'occuper de sa réservation de billet d'avion ainsi que son hôtel sur place s'il arrive avant et ou repart après la délégation.

La délégation étant dans son intégralité logée au même hôtel, il ne sera pas permis au tireur de loger, pendant les jours de présence sur place de l'ensemble de la délégation, ailleurs que dans l'hôtel sélectionné par la Commission Nationale Sportive du Tir de Sportif de Vitesse.

Son remboursement s'effectuera, sur présentation de justificatif, au prix réel ou à hauteur du prix payé par la Fédération Française de Tir pour l'achat des billets d'avion des tireurs de la délégation.

La Fédération Française de Tir n'est pas responsable du déplacement des accompagnants ou des tireurs ayant obtenu un « slot » attribué par la Commission Nationale Sportive du Tir Sportif de Vitesse.

DISCIPLINE I.P.S.C.

TIR SPORTIF de VITESSE

CATEGORIE	SURCLASSEMENTS
Minimes filles	-
Minimes garçons	-
Cadets filles	Imposé en JG ou D1
Cadets garçons	Imposé en JG ou S1
Juniors filles	Imposé en JG ou D1 ou S1
Juniors garçons	Possible en S1
Dames 1	Possible en S1
Dames 2	Imposé en D1 ou S1
Dames 3	Imposé en D1
Seniors 1	-
Seniors 2	Possible en S1
Seniors 3	Possible en S1 ou S2